



**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannaec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le seize février deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Denis BARGUIL, excusé a donné pouvoir à M. René PRAT

Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ

Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-José TOULLEC

M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX

Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

## **DEL23.02.2024-002 : Adoption des tarifs communaux 2024 : modification en matière funéraire**

**Considérant** l'achèvement des travaux d'agrandissement du jardin du souvenir, il convient de modifier certains tarifs en matière funéraire.

Les autres tarifs ayant été revus en décembre dernier, restent inchangés.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Fixe** les tarifs en matière funéraire comme il est indiqué ci-dessous, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024 :

### ENFANCE, JEUNESSE

Pass'Sports et Tickets sports (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Animation sportive et manuelle – ½ journée	3,30
Activité nautique, équitation, parc loisirs, patinoire, zoo, bowling, accrobranche	12
Grand jeux	5,60
Piscines Aquapaq	5,50
Activités scientifiques (micro fusée, fusée à eau)	5
Séjour, stage théâtre	10 / jour
Ecole municipale des Sports (délib du 18/12/2015)	Tarifs TTC 2024
Adhésion annuelle (une séance hebdomadaire)	50
Adhésion annuelle (une séance toutes les deux semaines)	25
Jardin des sports (vacances scolaires), la séance de 1h	3
Espaces jeunes (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Adhésion annuelle	15
Concert, accrobranche, karting, bowling, patinoire, parc loisirs, mini stage danse, laser blade	12
Piscines Aquapaq	5,50
Séjour (délibération du 30/06/2017)	Selon QF

## CULTURE

Médiathèque (délib du 17/06/2016) Livres, revues, CD et DVD	Tarifs TTC 2024
Abonnement adulte (au 01/07/2016)	10
Abonnement <b>demandeur d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et AAH</b>	Gratuit
Abonnement - de 25 ans, <b>étudiant</b>	Gratuit
Abonnement temporaire vacancier (par personne)	5
<b>PENALITE de retard si non restitution 8 J, après 1er Rappel</b>	5
Manifestations culturelles : concerts, spectacles, théâtre.. (délib 05/02/2020)	
Spectacles jeunes publics	2
Spectacles tous publics	
*Catégorie 1	3
*Catégorie 2	5
*Catégorie 3	8

## LOCATIONS

Gîte communal (délib. du 10/12/2021)	Tarifs TTC 2024*
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/05 au 30/09	22
Nuitée semaine	17
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/05 au 30/09	270
Nuitée vacances scolaires et WE du 01/10 au 30/04	18
Nuitée groupe totalité du gîte du 01/10 au 30/04	250
Hébergement du cheval	5
Caution	500
Arrhes	25% du séjour
<b>Gîte communal : tarif location semaine (délib. du 10/12/2021)</b>	<b>TARIFS TTC 2024*</b>
15 % de réduction sur séjour semaine groupe (6 nuits) pour location totale du gîte	
Période basse soit	1 275
Période haute soit	1 377
10 % de réduction sur séjour semaine individuel (6 nuits)	
Période basse soit tarif arrondi à l'euro supérieur	92
Période haute soit tarif arrondi à l'euro supérieur	119

\* Fourniture des draps et taies comprise dans ces tarifs



### Salles communales

Les associations bannalécoises disposent des salles (Jean Moulin, St Jacques et Ti Laouen, Auguste Salaün) gratuitement du lundi au vendredi et une 1 fois/an le week-end. Dans les autres cas, les tarifs suivants s'appliquent :

Salle municipale Jean Moulin (délib du 08 12 2023)	Tarifs TTC 2024
Caution	300
Réunion sans matériel	
Associations locales	50
Autres associations	65
Autres organismes	120
Réunion avec matériel (sono - vidéo)	
Associations locales	65
Autres associations	80
Autres organismes	135
Trocs et puces, spectacles, expos...	85
Repas (repas, arbre de Noël, AG+repas ou buffet...)	
Associations locales	150
Autres associations	170
Autres organismes	220
Repas (repas, arbre de Noël, AG+repas ou buffet...) avec sono	
Associations locales	165
Autres associations	185
Autres organismes	235
Manifestation avec buvette et entrée payante ou avec participation (fest-noz, concert, loto...)	220
Occupation par une personne morale (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant la salle régulièrement pour des activités de loisirs (gym, yoga, danse, broderie, théâtre,...)	
Prix annuel pour une séance hebdomadaire d'une heure	220
Par heure supplémentaire	110
Par journée	220
Salle multifonction de St Jacques (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Caution	200
La journée (de 9h le matin à 9h le lendemain matin)	110
Les deux jours	200
Les trois jours	270
La réunion	35
La manifestation (spectacle, exposition, etc...)	55
La réunion ou la manifestation suivie ou précédée d'un repas	110
Occupation par une personne morale (association, ou société...) ou un auto-entrepreneur ou un particulier utilisant :	
Pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an
Par heure supplémentaire	110/heure sup
Formation :	
La journée	110
La ½ journée	65

Salle Ti Laouen (délib du 08/12/2023) et salle A Salaun (salle 100 places uniquement)					
Structure	Type de manifestation	Conditions financières	Tarifs 2024		
			Salle 50 places CHARB	Salle 100 places S.VEIL ou AUG. SALAUN	Les 2 salles
Associations locales*	Activité liée à l'objet de l'association	Gratuité + 1 AG gratuite	Gratuité		
	Manifestation type réunion, conférence	Payant (mise à disposition à titre gratuit 1 fois par an d'une salle communale au choix de l'association)	32 €	43 €	57 €
	Autre manifestation		52 €	70 €	92 €
Association culturelle (spectacle vivant)	Manifestation artistique	Payant (gratuité si projet culturel présenté par la commune)	110 €	220 €	250 €
Autres associations et auto-entrepreneurs pour activités de loisirs	Activité liée à l'objet de l'association	Payant (tarif à l'année)	220 € pour 1 séance hebdomadaire	220 € pour 1 séance hebdomadaire	330 € pour 1 séance hebdomadaire
			110 € par séance hebdo supplémentaire	150 € par séance hebdo supplémentaire	195 € par séance hebdo supplémentaire
			70 € la séance mensuelle dans l'une des salles		
	Manifestation type réunion, conférence ou assemblée générale	Payant	40 €	54 €	71 €
	Autre manifestation	Payant	65 €	88 €	115 €
	Manifestation à caractère politique	Gratuité possible sur demande spécifique adressée par écrit en Mairie	65 €	88 €	115 €
Autre organisme	Manifestation, formation	Payant	82 €	110 €	240 €
	Manifestation toute journée	Payant	110 €	215 €	406 €
Structures d'enseignement	Animation scolaire Spectacle scolaire	Gratuité	Gratuité		
Salle TI LAOUE Autre organisme			CHARB	S. VEIL	
	Réunion	Payant	45	60	
	Réunion / Formation 1/2 journée	Payant	50	65	
	Réunion / Formation journée	Payant	90	120	

Caution due pour chaque prêt ou location	500 €
--	-------

\*Les associations sont considérées comme locales quand :

- L'adresse du siège social est à Bannalec
- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec
- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.



Bureaux TOUPIN (délib du 11/12/2020)	Tarifs TTC 2024
Location à des organismes privés, à la journée	50

Salle du conseil municipal (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2024
Formation, réunion	110/journée
Salle d'Arts Martiaux (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2024
Occupation par une association à but lucratif ou un particulier pour une séance hebdomadaire d'une heure	220/an 110 / h supp
Salles ancienne Mairie (délib du 20/12/2013)	Tarifs TTC 2024
Un cours hebdomadaire	115
Deux cours hebdomadaires	200
Un cours mensuel	37
Une réunion	33
Ancienne mairie « location pour activité à but lucratif » : manifestation type réunion, conférence, AG	
la 1/2 journée	32
la journée	52

Location de la scène mobile (délib du 20/06/2013)	Tarifs TTC 2024
Pour un jour de semaine	500
Pour un samedi ou un dimanche	800
Pour un week-end	1000
Location de terrain (délib du 20/11/2008)	Tarifs TTC 2024
Occupation provisoire du terrain, l'hectare	110
Prairies	70
Location du mini bus (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Le kilomètre	0,50

## CONCESSIONS AU CIMETIERE ET JARDIN DU SOUVENIR, CHAMBRE FUNERAIRE

Concession au Cimetière (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Concession temporaire de 15 ans (1e m <sup>2</sup> )	75
Concession temporaire de 30 ans (1e m <sup>2</sup> )	160
Concession temporaire de 50 ans (1e m <sup>2</sup> )	400
<p>La superficie d'une tombe varie entre 2 et 4m<sup>2</sup>.</p> <p>Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●</li> </ul> <p>Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cette superficie.</p>	

Concession au Jardin du souvenir (délib du 23/02/2024)	Tarifs TTC 2024
<b>Concession simple :</b>	
Concession temporaire de 15 ans	75
Concession temporaire de 30 ans	160
Concession temporaire de 50 ans	400
<p>Les frais de caverne et monument cinéraire (plaque) restent à la charge de l'usager en sus.</p> <p>Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les monuments cinéraires (plaques) devront respecter les dimensions de 60x80cm. ●</li> <li>● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●</li> </ul> <p>Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cette superficie.</p>	
<b>Concession avec caverne :</b>	
Concession temporaire de 15 ans + caverne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	485
Concession temporaire de 30 ans + caverne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	570
Concession temporaire de 50 ans + caverne (50x50x45cm) : 4 urnes standard	810
<hr/>	
Concession temporaire de 15 ans + caverne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	525
Concession temporaire de 30 ans + caverne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	610
Concession temporaire de 50 ans + caverne (55x55x38cm) : 6 urnes standard	850
<p>Les frais de monument cinéraire (plaque) restent à la charge de l'usager en sus.</p> <p>Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux de la concession simple.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les monuments cinéraires (plaques) devront respecter les dimensions de 60x80cm. ●</li> <li>● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●</li> </ul> <p>Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de leur monument cinéraire.</p>	
<b>Concession en columbarium :</b>	
Concession de 15 ans	500
Concession de 30 ans	800
<p>Les tarifs de renouvellement de concession sont identiques à ceux listés ci-dessus.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Chaque usager devra respecter les dimensions de sa concession et ne pas empiéter au-delà. ●</li> </ul> <p>Les services communaux se réservent le droit de retirer tout objet, fleurs, décoration se trouvant en dehors de cet emplacement.</p>	

Envoyé en préfecture le 26/02/2024

Reçu en préfecture le 26/02/2024

Publié le

ID : 029-212900047-20240223-DEL23022024\_002-DE

<b>Chambre funéraire (délibération du 10/12/2021)</b>	<b>Tarifs TTC 2024</b>
Forfait 2 jours	233
Par jour supplémentaire	76
Dépôt de corps	76

<b>Taxes funéraires (délib du 18/12/2015)</b>	<b>Tarifs TTC 2024</b>
Caveau provisoire : 1er mois comprenant l'ouverture, le dépôt et l'enlèvement du cercueil et le séjour	25,50
Caveau provisoire : par mois ou fraction de mois au-delà du 30ème jour	7,50
Intervention sur caveau	45,50
Creusement et comblement de fosse	162
Inhumation simple	45,50
Exhumation restes mortels avec mise en reliquaire (non fourni)	162



## AUTRES TARIFS

Travaux en régie (délib du 10/03/2023)	Tarifs TTC 2024
HEURE de main d'œuvre effectuée par le personnel communal	34,50
HEURE de tractopelle	66,19

Droit de place (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Le mètre linéaire – sans électricité	1,30
Le mètre linéaire – avec électricité (<3kW)	1,50
Terrasse le m <sup>2</sup> / jour (du 1/01 au 31/12)	0,15
Terre végétale (délib du 09/12/2022)	Tarifs TTC 2024
Camion de 5 m <sup>3</sup>	90

Chapiteau(x) pour les associations ayant cotisé à l'achat (délib du 13/12/2019)	Tarifs TTC 2024
1 <sup>er</sup> montage du chapiteau de 12 à 24 mètres	Gratuit
Montage 1x12 mètres	80
Montage 2x12 mètres	120
Montage 3x12 mètres	180
Montage 4x12 mètres	220
Le montage de chapiteau(x) nécessite la présence de <u>6</u> bénévoles de l'association pour aider les 2 agents du service technique. Si le nombre de bénévoles n'est pas requis, il sera facturé à l'association les heures du personnel communal technique complémentaire remplaçant le(s) bénévole(s). Le tarif appliqué sera "l'heure de main d'œuvre effectuée par le personnel communal " (DELIB 10 03 2023)	34,50

Pour l'exécution de cette délibération, les associations sont considérées comme locales quand :

- L'adresse du siège social est à Bannalec
- Sont domiciliés sur la commune la majorité des adhérents d'une association dont le siège social est extérieur à Bannalec
- Une activité non exercée sur la commune est assurée par une association extérieure.

***Délibération adoptée à l'unanimité***

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



**Christophe LE ROUX**